

Conditions générales

Randonnées avec les Saint Bernard

La participation aux randonnées exige :

- Une bonne condition physique.
- Des chaussures de marche conçues pour la randonnée.
- Des vêtements de sport adaptés à toutes conditions météorologiques.

Si ces exigences ci-dessus ainsi que les consignes données sur place ne sont pas respectées, le participant peut être exclu de la randonnée pour des raisons de sécurité. La décision prise par le responsable du groupe d'exclure un/e participant/e de la randonnée est valable sans aucun remboursement.

- ✓ Les chiens privés ainsi que les poussettes ne sont pas autorisés durant la randonnée.
- ✓ Le participant autorise la Fondation Barry à publier des photos et vidéos dans lesquelles il apparaît.

Annulations

L'annulation d'un billet pour une activité doit être communiquée par le client, par écrit (e-mail à event@fondation-barry.ch), le plus tôt possible. Si la réservation est annulée sans que la Fondation Barry en soit responsable, des frais d'annulation sont à prendre en compte :

- Jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité → sans frais, **remboursement sous forme de bons**
- Moins de 7 jours avant le début de l'activité → 100% des prestations

Les randonnées ont lieu par tous les temps. Cependant, la Fondation Barry se réserve le droit d'annuler la randonnée si les conditions météorologiques sont dangereuses. Dans ce cas, la Fondation Barry rembourse l'activité dans son intégralité. **Toute annulation sera communiquée aux participants par e-mail** à l'adresse transmise lors de la commande.

Retard sur l'horaire

Un retard de maximum 5 minutes est toléré. Passé ce délai, le groupe débutera l'activité sans les retardataires. **Aucun remboursement n'est prévu en cas de retard ou de non-show.**

Autres dispositions

Assurance : L'assurance pour la participation aux activités est du ressort du participant qui est responsable de lui-même. Une assurance maladie et accident avec prise en charge des frais de sauvetage sont de la responsabilité du participant. Les enfants doivent impérativement être sous la responsabilité d'un représentant légal.

Pandémie COVID19 : Des mesures/restrictions liées au Covid-19 sont à respecter et à appliquer (masques de protection, désinfection des mains, etc.).

Loi applicable : Le droit Suisse est applicable

Lieu de juridiction : Martigny est le lieu de juridiction

Fondation Barry du Grand-St-Bernard

Rue du Levant 34 · CH-1920 Martigny · Tel. +41 (0)58 317 77 00
info@fondation-barry.ch · www.fondation-barry.ch · PCK/CCP 17-153692-2